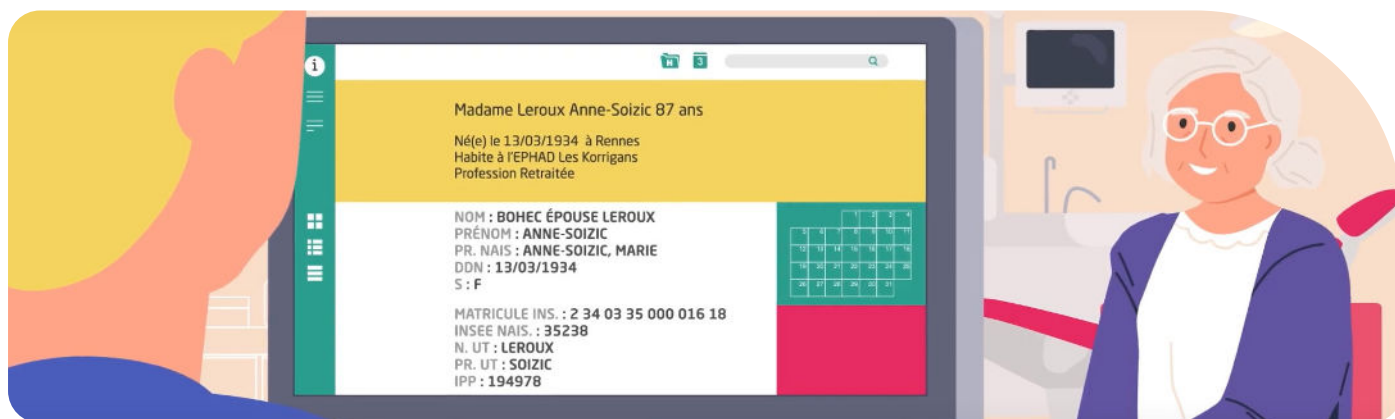


# RNIV : principes clés



## Comment bien identifier un usager ?

**La bonne identification d'un usager est un facteur clé de la sécurité de son parcours de santé.**

Elle constitue le premier acte d'un processus qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par les différents professionnels de santé impliqués.

**Depuis le 1er janvier 2021, il est obligatoire de référencer les données de santé avec l'Identité Nationale de Santé.**

Ce référencement doit également s'accompagner de règles d'identitovigilance commune. La responsabilité des acteurs de santé et des dirigeants de structures pourrait être mise en cause s'il s'avérait que le défaut de mise en oeuvre des bonnes pratiques d'identification était à l'origine d'un dommage ou de la mise en danger d'un usager.



Le RNIV a pour objectif de sécuriser les pratiques des professionnels de santé en fixant les exigences et recommandations à respecter en termes d'identification des usagers.



Le RNIV se substitue aux documents établissant des règles d'identitovigilance régionales (référentiel ou charte). Il fixe le niveau minimal de sécurité que toutes les parties prenantes doivent appliquer pour l'identification des usagers.

Les exigences listées dans le RNIV sont opposables à tous les acteurs :

- > Usager du système de santé
- > Professionnel de santé

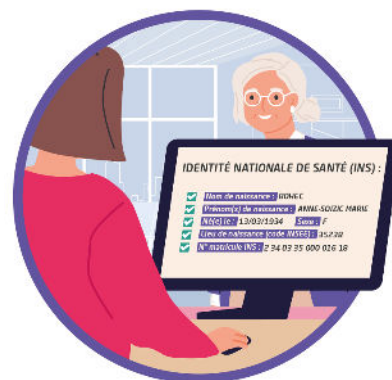
- > Agent en charge de la création des identités
- > Editeur

## Les 5 mesures phares du RNIV

### 1 - L'IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ

C'est l'identité numérique de référence fournie par le téléservice INSi. Elle provient des bases de référence (RNIPP ou SNGI), et est composée :

- > **du matricule INS**, correspondant au NIR ou NIA de l'individu ;
- > **de l'identifiant de la structure d'affectation** du NIR ou du NIA (OID)
- > **des 5 traits** de référence (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code INSEE du lieu de naissance).



## 2 - LES TRAITS STRICTS

5 traits obligatoires pour créer une identité :

- nom de naissance
- premier prénom de naissance
- date de naissance
- sexe
- code INSEE du lieu de naissance



Ces traits stricts seront mis à jour et remplacés par les traits de référence après la récupération de l'INS.



Des traits « complémentaires » peuvent être renseignés afin de faciliter certaines opérations relatives à la prise en charge de l'utilisateur comme par exemple : le nom et le prénom utilisés dans la vie courante.

## 3 - LES STATUTS DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE



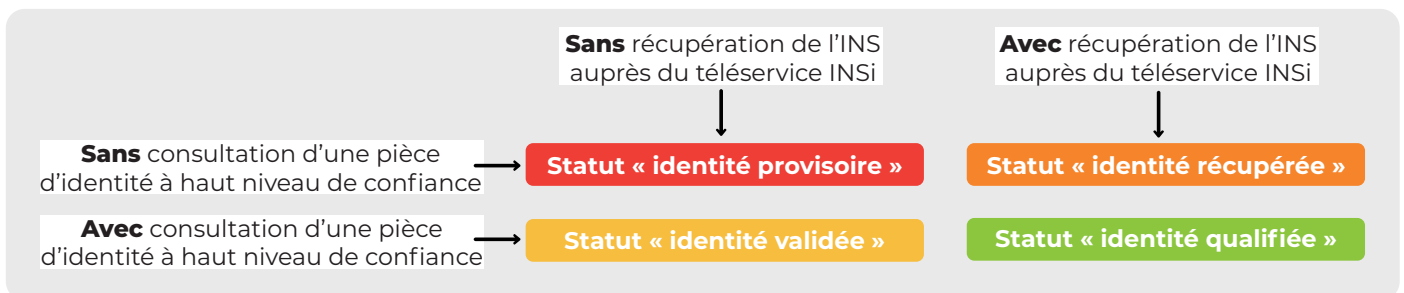
Toutes les identités numériques doivent avoir un statut de confiance, qui vous permettra d'évaluer le niveau de confiance de vos identités usager. Il existe 4 statuts :

> **Le statut « Identité provisoire »** est attribué, par défaut, à toute identité numérique créée sans utilisation du téléservice INSi ni contrôle de cohérence des traits

> **Le statut « Identité récupérée »** est attribué lorsque l'identité INS enregistrée après interrogation du téléservice INSi mais sans contrôle de cohérence des traits

> **Le statut « Identité validée »** est attribué après contrôle de cohérence des traits enregistrés en identité provisoire avec ceux portés par un dispositif d'identification à haut niveau de confiance

> **Le statut « Identité qualifiée »** associe la récupération de l'INS (ou sa vérification) à partir du téléservice INSi et le contrôle de cohérence des traits enregistrés avec ceux portés par un dispositif à haut niveau de confiance



Des identités numériques nécessitent des traitements spécifiques. Il s'agit des identités homonymes, douteuses, et fictives. L'appel au téléservice INSi est interdit pour les identités douteuses et fictives.

## 4- LES BONNES PRATIQUES DE VALIDATION DE L'IDENTITÉ

Lors de la prise en charge de l'utilisateur, vous devez lui demander de fournir un document d'identité à haut niveau de confiance.

Afin d'utiliser une identité numérique de confiance, il est indispensable de s'assurer, a minima lors du premier contact physique de l'utilisateur dans une structure, que les justificatifs d'identité présentés correspondent bien à la personne prise en charge.

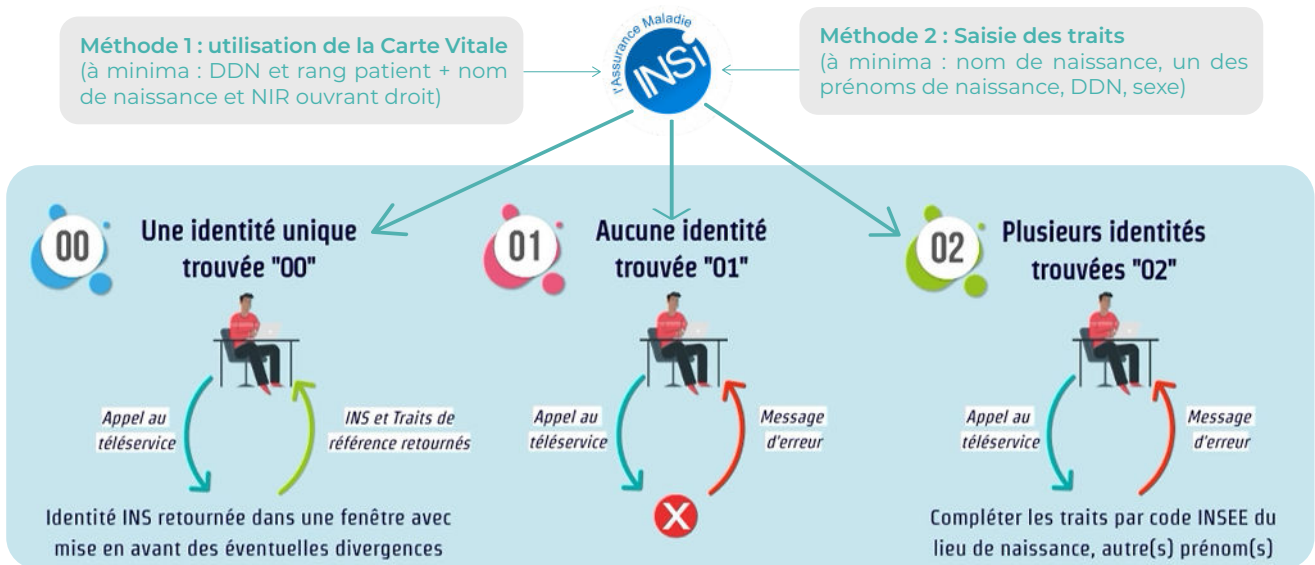
À l'exception des accents, recopier le plus fidèlement possible les traits des documents présentés.

### Les pièces à haut niveau de confiance :

- > Passeport français ou étranger
- > Carte d'identité française ou étrangère
- > Livret de famille / extrait d'acte de naissance pour les mineurs ou dans le cas particulier de certains usagers majeurs avec vérification de l'identité d'un tuteur légal, parent ou descendant
- > Titre de séjour permanent
- > Dispositif d'identification électronique au niveau « substantiel »

## 5- LE TÉLÉSERVICE INSi

L'INS de l'utilisateur est recherchée, récupérée et/ou vérifiée par appel à un téléservice dédié nommé INSi.  
L'interrogation du téléservice peut se faire selon 2 modalités :  
> par l'intermédiaire de la **carte vitale**  
> par saisie des **traits d'identité** enregistrés localement ou transmis par un tiers



Les informations retournées par le téléservice INSi sont :

- > **le matricule INS**, constitué du numéro d'identification de l'individu au répertoire des personnes physiques (NIR ou NIA)
- > **les 5 traits** de référence (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code INSEE du lieu de naissance).

## Les étapes de la qualification de l'INS



1 - Vérifier l'identité de l'utilisateur avec un document à haut niveau de confiance



2 - Rechercher l'utilisateur dans vos bases  
*Méthode de recherche : date de naissance + 3 premières lettres du prénom.*  
*Si l'utilisateur n'existe pas dans la base : créer l'identité*  
*Si il existe : récupérer l'identité.*



3 - Appeler le téléservice INSi pour récupérer / vérifier l'identité



4 - Vérifier la concordance de l'identité retournée par le téléservice avec le document d'identité à haut niveau de confiance transmis par l'utilisateur.

## Documentation RNIV

> Retrouvez toute la documentation RNIV dans la [docuthèque du site dédié au Ségur](#).

### En savoir plus

> Consultez notre site dédié au Ségur  
[www.esante-bretagne.fr/segur](http://www.esante-bretagne.fr/segur)

> Contactez-nous  
[contact.segur@esante-bretagne.fr](mailto:contact.segur@esante-bretagne.fr)  
02 96 33 59 07  
[www.esante-bretagne.fr](http://www.esante-bretagne.fr)

Groupement Régional e-Santé Bretagne